

États financiers consolidés du

**CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU  
GRAND NORD DE L'ONTARIO**

Pour l'exercice terminé le 31 août 2018

# CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Table des matières

Pour l'exercice terminé le 31 août 2018

---

	Page
Rapport de la direction	
Rapport des auditeurs indépendants	
État de la situation financière consolidé	1
État des résultats et du surplus accumulé consolidé	2
État de l'évolution de la dette nette consolidée	3
État des flux de trésorerie consolidés	4
Notes afférentes aux états financiers consolidés	5 - 18

## RAPPORT DE LA DIRECTION

### Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été dressés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et des exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, comme le précise la note 1 des états financiers consolidés.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrés dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction.

Les membres du Conseil se réunissent avec la direction et les auditeurs externes pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toute question importante touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par KPMG s.r.l., auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport des auditeurs qui accompagne les états financiers consolidés décrit leurs responsabilités, l'étendue de leur examen et leur opinion relative aux états financiers consolidés du Conseil.

  
\_\_\_\_\_  
Directeur de l'éducation

  
\_\_\_\_\_  
Surintendant des affaires

le 1 décembre 2018



KPMG s.r.l.  
Claridge Executive Centre  
144, rue Pine  
Sudbury Ontario P3C 1X3  
Canada  
Téléphone (705) 675-8500  
Télécopieur (705) 675-7586

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux conseillers et conseillères scolaires du  
Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 août 2018, l'état des résultats et du surplus accumulé consolidé, l'état de l'évolution de la dette nette consolidée et l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité des auditeurs*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.



Page 2

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario au 31 août 2018, ainsi que de ses résultats et du surplus accumulé consolidés, de l'évolution de la dette nette consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément à la méthode de comptabilité décrite dans la note 1 de ces états financiers consolidés.

*Référentiel comptable*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention sur la note 1 afférente aux états financiers consolidés, qui décrit la méthode de comptabilité appliquée pour préparer ces derniers et sur les différences importantes entre ce dernier et les normes comptables du secteur public canadien.

*KPMG* s.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Sudbury, Canada  
le 1 décembre 2018

# CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État de la situation financière consolidé

Au 31 août 2018, avec informations comparatives pour 2017

	2018	2017
<b>Actif financier :</b>		
Liquidités	11 464 258 \$	6 101 293 \$
Comptes débiteurs (notes 2 et 3)	31 685 083	34 299 748
<b>Total de l'actif financier</b>	<b>43 149 341</b>	<b>40 401 041</b>
<b>Passif financier :</b>		
Comptes créditeurs et charges à payer (note 5)	10 241 767	5 831 929
Dettes à long terme (note 6)	25 543 653	26 646 245
Revenus reportés (note 7)	2 602 897	3 033 988
Avantages sociaux futurs (note 15)	198 222	261 947
Apports en capital reportés (note 8)	59 153 798	54 749 308
<b>Total du passif financier</b>	<b>97 740 337</b>	<b>90 523 417</b>
<b>Dettes nettes</b>	<b>(54 590 996)</b>	<b>(50 122 376)</b>
<b>Actif non financier :</b>		
Frais payés d'avance (note 9)	557 040	460 086
Immobilisations corporelles (note 10)	63 221 816	58 968 258
<b>Total de l'actif non financier</b>	<b>63 778 856</b>	<b>59 428 344</b>
<b>Surplus accumulé (note 11)</b>	<b>9 187 860 \$</b>	<b>9 305 968 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

Au nom du Conseil:

  
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

  
Président du Conseil

# CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État des résultats et du surplus accumulé consolidé

Pour l'exercice terminé le 31 août 2018, avec informations comparatives pour 2017

	Budget 2018	Résultats 2018	Résultats 2017
<b>Revenus :</b>			
Subventions municipales	3 803 517 \$	3 636 805 \$	3 705 195 \$
Subventions provinciales - pour les besoins des élèves	49 965 563	50 339 261	48 360 361
- autres	890 370	2 377 137	1 462 307
- amortissement des apports en capital reportés (note 8)	3 508 791	3 269 662	3 279 606
Subventions fédérales et droits de scolarité	-	49 926	49 327
Autres revenus - conseils scolaires	25 000	22 443	29 929
Autres revenus et droits de scolarité	806 000	1 868 611	1 686 545
Revenus de placement	50 000	146 708	76 619
Collecte de fonds des écoles	1 000 000	1 213 603	1 165 774
<b>Total des revenus</b>	<b>60 049 241</b>	<b>62 924 156</b>	<b>59 815 663</b>
<b>Dépenses (note 12) :</b>			
Enseignement	41 762 709	41 997 363	39 513 033
Administration	2 785 388	3 091 851	2 771 834
Transport	2 969 700	2 882 905	2 732 656
Installations destinées aux élèves	10 454 028	10 408 933	10 171 373
Autres dépenses	1 160 370	3 437 953	2 245 696
Activités financées par les écoles	1 000 000	1 223 259	1 157 345
<b>Total des dépenses</b>	<b>60 132 195</b>	<b>63 042 264</b>	<b>58 591 937</b>
<b>Surplus (déficit) annuel</b>	<b>(82 954)</b>	<b>(118 108)</b>	<b>1 223 726</b>
<b>Surplus accumulé, début de l'exercice</b>	<b>9 305 968</b>	<b>9 305 968</b>	<b>8 082 242</b>
<b>Surplus accumulé, fin de l'exercice (note 11)</b>	<b>9 223 014 \$</b>	<b>9 187 860 \$</b>	<b>9 305 968 \$</b>

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État de l'évolution de la dette nette consolidée

Pour l'exercice terminé le 31 août 2018, avec informations comparatives pour 2017

	Budget 2018	Résultats 2018	Résultats 2017
Surplus (déficit) annuel	(82 954)	(118 108) \$	1 223 726 \$
<b>Immobilisations :</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 432 698)	(7 674 152)	(7 387 481)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 508 791	3 420 594	3 417 944
	(2 923 907)	(4 253 558)	(3 969 537)
<b>Frais payés d'avance :</b>			
Acquisition de frais payés d'avance	-	(557 040)	(460 086)
Utilisation de frais payés d'avance	460 086	460 086	386 566
	460 086	(96 954)	(73 520)
Diminution de la dette nette	(2 546 775)	(4 468 620)	(2 819 331)
Dette nette, début de l'exercice	(50 122 376)	(50 122 376)	(47 303 045)
Dette nette, fin de l'exercice	(52 669 151)	(54 590 996) \$	(50 122 376) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.



# CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

État des flux de trésorerie consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2018, avec informations comparatives pour 2017

	2018	2017
Liquidités provenant de (utilisées pour) :		
Fonctionnement :		
Surplus (déficit) annuel	(118 108) \$	1 223 726 \$
Rajustement pour :		
Amortissement des immobilisations corporelles	3 420 594	3 417 944
Amortissement des apports en capital reportés	(3 269 662)	(3 279 606)
	32 824	1 362 064
Sources et (utilisations) :		
Augmentation (diminution) des comptes débiteurs	2 614 665	(3 158 276)
Augmentation des comptes créditeurs et des charges à payer	4 409 838	877 241
Augmentation (diminution) des revenus reportés	(431 091)	1 100 190
Diminution des avantages sociaux futurs	(63 725)	(60 553)
Augmentation des frais payés d'avance	(96 954)	(73 520)
Changement net des liquidités liées au fonctionnement	6 465 557	47 146
Opérations liées aux immobilisations:		
Flux de trésorerie servant à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(7 674 152)	(7 387 481)
Changement net des liquidités liées aux immobilisations	(7 674 152)	(7 387 481)
Financement :		
Dette remboursée	(1 102 592)	(1 098 526)
Ajouts aux apports en capital reportés	7 674 152	6 828 704
Changement net des liquidités liées au financement	6 571 560	5 730 178
Changement net des liquidités	5 362 965	(1 610 157)
Liquidités, début de l'exercice	6 101 293	7 711 450
Liquidités, fin de l'exercice	11 464 258 \$	6 101 293 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers consolidés.

# CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2018

---

## 1. Conventions comptables importantes :

Les états financiers consolidés ont été dressés par le Conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario en appliquant la méthode de comptabilité décrite ci-après.

### a) Référentiel comptable :

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère pertinent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'immobilisations corporelles amortissables aux fins de la prestation de services ainsi que les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarées comme des apports en capital reportés dans l'état des résultats consolidés pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions étaient les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, par le passé, les recettes de l'impôt local.

Les conventions comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement non assorti d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre PS3410 des normes comptables du secteur public ;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre PS3100 des normes comptables du secteur public ;

# CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2018

---

## 1. Conventions comptables importantes (suite) :

### a) Référentiel comptable (suite):

- les revenus tirés d'impôts locaux doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre PS3510 des normes comptables du secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats consolidés et certains revenus reportés et apports en capital reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

### b) Périmètre comptable :

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, recettes et charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les organisations qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au Conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du Conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités consolidées :

- Le Consortium de services aux élèves de Sudbury
- East of Thunder Bay Transportation Consortium
- Fonds générés par les écoles

Les opérations entre les services et entre les organisations ainsi que leurs soldes respectifs sont éliminés.

### c) Fonds en fiducie :

Étant donné que les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le Conseil ne relèvent pas de son autorité, ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

### d) Liquidités :

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

# CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2018

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

### e) Apports en capital reportés :

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont déclarés comme des recettes au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affection reçus ou recevables aux fins d'immobilisation; et
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

### f) Méthode de comptabilité :

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables; les dépenses équivalent au coût des biens et services acquis durant la période, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non.

### g) Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement imputables à l'acquisition, la construction, la production ou l'amélioration de biens, ainsi que les intérêts intercalaires. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer les coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont comptabilisés comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses engagées.

# CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2018

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

### g) Immobilisations corporelles (suite) :

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie probable de la manière suivante :

Actifs	Durée de vie probable (en années)
Aménagements des terrains ayant une durée de vie limitée	15
Bâtiments et aménagements des bâtiments	40
Structures non permanentes	20
Autres bâtiments	20
Fournitures initiales	10
Mobiliers	10
Équipements	5 - 15
Matériels informatiques	5
Logiciels	5
Véhicules	5 - 10
Améliorations locatives	Pendant la durée du bail

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas consignés comme des actifs dans ces états financiers consolidés.

### h) Paiements de transfert :

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont constatés dans les états financiers au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

# CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2018

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

### h) Paiements de transfert (suite) :

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme recettes à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

### i) Revenus reportés :

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services ou transactions. Ces montants sont constatés comme revenus pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services sont offerts.

### j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs :

Le conseil scolaire offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Le Conseil a adopté les politiques suivantes relativement à la comptabilisation des avantages sociaux :

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés syndiqués qui négocient au niveau central et des discussions centrales ratifiées avec les directeurs et directeurs adjoints d'école, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) pour la FEESO et l'AEFO ont été établies en 2016-2017. Les FSSBE pour le SCFP et les employés non syndiqués, y compris les directeurs et directeurs adjoints d'école ont été établies en 2017-2018. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants, aux travailleurs en éducation, aux autres membres du personnel du conseil scolaire selon les critères d'admissibilité de leur FSSBE respective. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les syndicats, les groupes d'employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux membres de la FEESO et l'AEFO. Au moment du transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans les Subventions pour les besoins des élèves (SBE), le financement additionnel du ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne ainsi qu'un ajustement pour la stabilité.

Selon les ententes antérieures et les groupes d'employés, le conseil scolaire offre des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux retraités de tous les groupes, et continue de prendre en charge le passif du paiement des prestations couvertes pour ceux qui sont en invalidité de longue durée et pour certains retraités qui sont à la retraite par ces régimes.

# CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2018

---

## 1. Principales méthodes comptables (suite) :

### j) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite) :

- i) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations à cotisations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, sont les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.
- ii) Les coûts des prestations assurées sont la portion de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

### k) Surplus accumulé – aux fins de conformité, affectation interne :

Certains montants, tel qu'ils sont approuvés par les conseillères et conseillers scolaires, sont mis de côté à des fins éventuelles d'administration générale et de capital.

### l) Montants budgétés :

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

### m) Utilisation des prévisions :

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus exige que la direction fasse des prévisions et formule des hypothèses qui affectent les montants comptabilisés de l'actif et du passif et divulgue l'actif et le passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les montants significatifs qui sont sujets à ces estimations et hypothèses incluent les charges à payer, la provision pour créances douteuses, et les obligations liées aux avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

De plus, le chapitre SP 3150 du Manuel de comptabilité pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations du coût historique et de la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Ces estimations sont révisées périodiquement et, lorsque des ajustements sont nécessaires, ils sont reportés aux résultats de l'année durant laquelle ils deviennent apparents.

### n) Recettes de l'impôt foncier

Selon les normes comptables du secteur public, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans les états financiers, qui dans le cas du conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées dans le cadre des subventions générales de la province.

# CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2018

## 2. Comptes débiteurs - Gouvernement de l'Ontario :

La province de l'Ontario (« la province ») a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le conseil scolaire public du Grand Nord de l'Ontario a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations au 31 août 2010 corroborés par les programmes d'immobilisations existants. Le conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations existants. Il se peut que le conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2018, le conseil a un compte débiteur envers la province de 29 497 946 \$ relatif aux subventions pour immobilisations (2017 – 31 070 947 \$).

## 3. Comptes débiteurs :

	2018	2017
Gouvernement de l'Ontario	29 504 006 \$	31 586 914 \$
Gouvernement du Canada	1 192 352	1 749 938
Autres conseils scolaires	99 438	12 750
Municipalités	557 920	673 116
Autres	331 367	277 030
	<b>31 685 083 \$</b>	<b>34 299 748 \$</b>

## 4. Marge de crédit :

Le conseil maintient une marge de crédit d'exploitation à demande, dont le montant autorisé est 4 000 000 \$, servant à financer les dépenses courantes et les dépenses en immobilisations devant être refinancées à long terme par le Ministère de l'Éducation. L'emprunt porte intérêt au taux préférentiel de la Caisse centrale Desjardins, moins 0,50 %. Au 31 août 2018, le solde se chiffre à Nul \$ (2017 - Nul \$).

## 5. Comptes créditeurs et charges à payer :

	2018	2017
Liés à la paie	1 523 715 \$	1 233 782 \$
Gouvernement de l'Ontario	1 795 256	41 993
Autres conseils scolaires	380 568	773 573
Gouvernement du Canada	313 050	91 905
Autres	6 229 178	3 690 676
	<b>10 241 767 \$</b>	<b>5 831 929 \$</b>



# CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2018

## 6. Dettes à long terme :

La dette sous forme de débentures et d'obligations au titre de contrats de location-acquisition comptabilisée dans l'état de la situation financière comprend les éléments suivants:

	2018	2017
CIBC Mellon Trust Company – débenture (i)	5 310 370 \$	5 634 468 \$
Office ontarien de financement (ii)	20 233 283	21 011 777
	<b>25 543 653 \$</b>	<b>26 646 245 \$</b>

Les versements de capital et d'intérêts concernant la dette à long terme sous forme de débentures de 25 543 653 \$ en cours au 31 août 2018 sont exigibles de la façon suivante :

	Capital	Intérêts	Total
2019	1 155 887 \$	1 164 824 \$	2 320 711 \$
2020	1 211 820	1 109 051	2 320 871
2021	1 270 535	1 050 495	2 321 030
2022	1 332 165	965 833	2 297 998
2023	1 396 854	924 512	2 321 366
Par la suite	19 176 392	5 431 193	24 607 585
	<b>25 543 653 \$</b>	<b>10 645 908 \$</b>	<b>36 189 561 \$</b>

- (i) La débenture émise par CIBC Mellon Trust Company porte intérêt au taux de 5,483 % par année et échus en 2029. L'emprunt est garanti par l'affectation, à chaque année de la durée du terme, conformément au règlement 466/97 de la loi sur l'éducation et un engagement de ne pas épuiser les fonds affectés aux projets d'immobilisations.
- (ii) Les prêts à long terme émis par l'office Ontarien de financement portent les conditions suivantes :

Solde	Taux d'intérêt	Échéance
1 315 625 \$	4,560 %	2031
2 090 430	4,900 %	2033
6 828 363	5,062 %	2034
1 305 380	5,232 %	2035
378 822	4,833 %	2036
4 373 314	3,970 %	2036
1 973 727	2,993 %	2040
1 967 622	3,242 %	2041

Les emprunts sont garantis par l'affectation, chaque année de la durée du terme, conformément au paragraphe 39(9) alinéa 40 du règlement 341/06 de la loi sur l'éducation.

# CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2018

## 7. Revenus reportés :

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans le revenu reporté et comptabilisé dans l'état de la situation financière.

Les revenus reportés mis de côté à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août sont formés de :

	Solde au 31 août 2017	Contributions reçues	Transfert aux revenus	Transfert aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2018
Réfections	1 898 350	\$ 1 187 060	\$ 142 128	\$ 1 370 595	\$ 1 572 687
Enfance en difficulté	659 829	7 330 036	–	7 551 558	438 307
Éducation autochtone	–	189 829	178 069	–	11 760
Autres	475 809	2 818 453	39 575	2 674 544	580 143
<b>Total</b>	<b>3 033 988</b>	<b>\$ 11 525 378</b>	<b>\$ 359 772</b>	<b>\$ 11 596 697</b>	<b>\$ 2 602 897</b>

## 8. Apports en capital reportés :

Les apports en capital reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensé à la fin de l'exercice. Ces montants sont constatés comme revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2018	2017
Solde, début de l'exercice	54 749 308 \$	51 200 210 \$
Ajouts aux apports en capital reportés	7 674 152	6 828 704
	62 423 460	58 028 914
Recettes constatées pour la période	(3 269 662)	(3 279 606)
<b>Soldé, fin de l'exercice</b>	<b>59 153 798 \$</b>	<b>54 749 308 \$</b>

## 9. Frais payés d'avance :

	2018	2017
Consortium de transport	256 398 \$	246 381 \$
Autres	300 642	213 705
	557 040 \$	460 086 \$

# CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2018

## 10. Immobilisations corporelles :

Coûts	Solde au 31 août 2017	Ajouts et transferts	Dispositions et radiations	Solde au 31 août 2018
Terrains	1 621 588 \$	– \$	– \$	1 621 588 \$
Aménagements des terrains	2 532 108	817 624	–	3 349 732
Bâtiments	82 638 673	6 086 109	–	88 724 782
Mobiliers et équipements	7 323 662	540 763	–	7 864 425
Véhicules	194 819	–	–	194 819
Améliorations locatives	947 324	229 656	–	1 176 980
Immobilisations louées	254 793	–	–	254 793
<b>Total</b>	<b>95 512 967 \$</b>	<b>7 674 152 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>103 187 119 \$</b>

Amortissements cumulés	Solde au 31 août 2017	Amortissements	Dispositions radiations et ajustements	Solde au 31 août 2018
Aménagements des terrains	1 335 872 \$	166 490 \$	– \$	1 502 362 \$
Bâtiments	30 876 808	2 366 620	–	33 243 428
Mobiliers et équipements	3 907 843	747 977	–	4 655 820
Véhicules	128 680	24 156	–	152 836
Améliorations locatives	40 713	115 351	–	156 064
Immobilisations louées	254 793	–	–	254 793
<b>Total</b>	<b>36 544 709 \$</b>	<b>3 420 594 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>39 965 303 \$</b>

	Valeur comptable nette 31 août 2017	Valeur comptable nette 31 août 2018
Terrains	1 621 588 \$	1 621 588 \$
Aménagements des terrains	1 196 236	1 847 370
Bâtiments	51 761 865	55 481 354
Mobiliers et équipements	3 415 819	3 208 605
Véhicules	66 139	41 983
Améliorations locatives	906 611	1 020 916
Immobilisations louées	–	–
<b>Total</b>	<b>58 968 258 \$</b>	<b>63 221 816 \$</b>

# CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2018

## 11. Surplus accumulé :

	2018	2017
<b>Surplus :</b>		
Aux fins de conformité – Non affecté		
Fonds de roulement	4 623 580 \$	4 629 021 \$
Aux fins de conformité – affectation interne		
Gratifications de retraite	171 585	171 585
Fonctionnement des écoles	401 194	423 503
Projets d'immobilisations engagés	2 446 266	2 597 197
Non disponible aux fins de conformité		
Fonds générés par les écoles	433 106	442 762
Passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs	(174 712)	(223 540)
Revenus comptabilisés pour les terrains	1 621 588	1 621 588
Autres	(334 747)	(356 148)
<b>Surplus accumulé</b>	<b>9 187 860 \$</b>	<b>9 305 968 \$</b>

## 12. Dépenses par objets :

Voici un sommaire des dépenses courantes et des dépenses en immobilisations comptabilisées dans l'état des activités financières par objets :

	Budget 2018	Résultats 2018	Résultats 2017
<b>Dépenses courantes :</b>			
Salaires et traitements	36 663 550 \$	38 210 578 \$	35 903 184 \$
Avantages sociaux	6 017 853	6 453 838	5 734 431
Perfectionnement du personnel	200 836	274 530	222 774
Fournitures et services	5 765 985	6 003 401	5 436 584
Intérêt	1 221 979	1 200 578	1 265 289
Dépenses de location	21 400	140 690	180 930
Frais et services contractuels	5 348 069	5 249 517	4 749 350
Autres	272 028	865 277	524 106
Dépenses en immobilisations	3 620 495	3 420 596	3 417 944
Activités financées par les écoles	1 000 000	1 223 259	1 157 345
	<b>60 132 195 \$</b>	<b>63 042 264 \$</b>	<b>58 591 937 \$</b>

# CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2018

---

## 13. Fonds en fiducie :

Les fonds en fiducie administrés par le conseil, dont le montant s'élève à 44 388 \$ (2017 – 43 985 \$) n'ont pas été inclus dans l'état consolidé de la situation financière, pas plus que les opérations s'y rapportant n'ont été pris en compte dans l'état consolidé des résultats.

## 14. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario :

Le conseil scolaire est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la *Loi sur l'assurance*. L'OSBIE offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

Les primes payables sur une période de cinq ans sont en fonction de l'assurance de réciprocité et des antécédents du risque du conseil scolaire. De temps à autre, le conseil pourra recevoir un remboursement ou être demandé à payer une prime additionnelle au prorata de ses antécédents. Les cinq années de validité de la police actuelle expirent le 31 décembre 2021.

## 15. Avantages sociaux futurs :

### Prestations de retraite :

#### (i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario :

Le personnel enseignant et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime ne sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

#### (ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario :

Tous les employés non enseignants du Conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, les taux de cotisation des employés ont maintenu à des taux pouvant atteindre 14,6 % (1<sup>er</sup> janvier 2017 – 14,6 %) des gains. Les cotisations au régime du Conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2018, le Conseil a cotisé 911 048 \$ (2017 – 882 831 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du Conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

# CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2018

---

## 15. Avantages sociaux futurs :

### Autres avantages sociaux futurs des employés :

Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail :

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne subventionne pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. La *Loi de 2012 donnant priorité aux élèves* impose aux conseils scolaires de verser un montant complémentaire aux employés recevant des paiements de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents de travail, si une disposition de la convention collective négociée précédemment le stipulait.

## 16. Procès et réclamations légales :

Le Conseil est impliqué dans certains litiges et affaires légales, les issues desquels ne sont pas encore déterminables. S'il y avait obligation d'acquitter une réclamation concernant ces litiges et affaires légales, la perte qui en résulterait serait imputée aux résultats de l'exercice alors en cours. La direction considère que ces affaires sont atténuées par une protection d'assurance adéquate.

## 17. Consortium du transport :

- (i) Les services de transport pour le Conseil sont fournis par le Consortium de services aux élèves de Sudbury (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique du Nouvel-Ontario, Rainbow District School Board et Sudbury Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régie au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 8,96 % (2017 – 8,89 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2018.

# CONSEIL SCOLAIRE PUBLIC DU GRAND NORD DE L'ONTARIO

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Pour l'exercice terminé le 31 août 2018

---

## **17. Consortium du transport (suite) :**

- (ii) Les services de transport pour le Conseil sont fournis par l'East of Thunder Bay Transportation Consortium (Consortium) en partenariat avec le Conseil scolaire du district catholique des Aurores Boréales, Superior-Greenstone District School Board et Superior North Catholic District School Board.

Le Consortium est un organisme à but non lucratif incorporé sous les lois de la province de l'Ontario. Selon l'entente régie au moment de la création du Consortium, les décisions opérationnelles et financières sont partagées d'une part égale entre les quatre conseils scolaires.

Le Conseil représente 4,34 % (2017 – 5,39 %) des dépenses administratives du Consortium pour la période terminée le 31 août 2018.

## **18. Chiffres correspondants :**

Certains chiffres correspondants de 2017 ont été redistribués afin de conformer avec la présentation adoptée en 2018.

